

## LES CHANTIERS JEUNES

### VILLE DE LYON - ANNEXE TECHNIQUE 2019

Les chantiers jeunes s'adressent aux lyonnais de 14 à 21 ans et exceptionnellement aux 22-25 ans, en difficulté familiale, sociale, économique, éducative, résidant dans les quartiers prioritaires et de veille active de la convention territoriale de Lyon 2015 2020 du contrat de ville, et suivis par les structures socio-éducatives ou les associations de prévention spécialisée, quelques fois par la Mission Locale. Deux types de chantiers sont développés par la Ville de Lyon, dont le bon déroulement tient au respect des conditions suivantes :

#### 1. LES CHANTIERS LOISIRS

<b>Porteurs du projet</b>	Les associations socio-éducatives et de prévention.
<b>Période</b>	Les vacances scolaires
<b>Public cible</b>	Les jeunes de <b>14 à 18 ans</b> , par groupe de 5
<b>Statut des jeunes</b>	Adhérent de la structure pour exercer le chantier <ul style="list-style-type: none"><li>- Prise en charge de leur protection sociale via une extension d'assurance de la structure porteuse du projet</li><li>- Signature d'une autorisation parentale pour le public mineur</li><li>- Elaboration d'une fiche sanitaire remplie par les jeunes, participant au chantier</li></ul>
<b>Déroulement du chantier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Durée comprise entre 5 et 6h/ jour</li><li>- Gratification de <b>20€ par jour et par jeune</b>(15€ + 5€ de panier repas)</li><li>- Identification d'un encadrant technique et pédagogique</li><li>- Signature d'une convention avec le maître d'ouvrage</li></ul>
<b>Travaux réalisables</b>	<b>Petits travaux de second œuvre</b> (peinture, rafraîchissement, désherbage, ...) <b>qui ne nécessitent pas ou peu de qualification, services à la personne, ...</b>
<b>Objectifs</b>	Responsabiliser les jeunes, les rendre acteurs de leurs loisirs en participant au financement de leur activité, créer du lien social valoriser leur cadre de vie, ...

#### 2. LES CHANTIERS EDUCATIFS

<b>Porteurs du projet</b>	Les associations de prévention spécialisée (Sauvegarde 69, SLEA, AJD)
<b>Période</b>	Toute l'année
<b>Public cible</b>	Les jeunes de <b>16 à 21 ans</b> , suivis par les éducateurs.
<b>Statut des jeunes</b>	Salariés de l'A.I.D.P.S. - Rémunération au SMIC
<b>Déroulement du chantier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Durée comprise entre 5 et 6h/ jour</li><li>- Identification d'un encadrant technique et pédagogique</li></ul>
<b>Travaux réalisables</b>	<b>Débarrassage d'encombrant, manutention, travaux d'espace vert, mise en peinture, ...</b>
<b>Objectifs</b>	Mise en situation de travail, apprentissage, valorisation des jeunes et de leurs compétences, remobilisation et vérification des pré-requis pour un contrat de travail futur.

Dans les deux cas, un travail spécifique avec la Mission Locale permet de positionner sur ces chantiers des jeunes en grande difficulté, suivis par la Mission Locale.

### ***3. Financement Ville de Lyon***

Pour les 2 types de chantier, la Ville de Lyon vient financer la gratification / rémunération du jeune et le coût du sur-encadrement.

En cas de chantier avec les bailleurs, la Ville peut prendre en charge la moitié de la gratification / rémunération et la moitié du coût du sur-encadrement.

### ***4. Calendrier prévisionnel***

**Projet ANNUEL** : dépôt avant le **vendredi 23 novembre 2018**

Les demandes de subvention sont à adresser par mail à l'adresse suivante :

[polvillelyon.chantiers@mairie-lyon.fr](mailto:polvillelyon.chantiers@mairie-lyon.fr)  
[lucie.dougnac@mairie-lyon.fr](mailto:lucie.dougnac@mairie-lyon.fr)

**Projet PONCTUEL** : dépôt avant les dates suivantes

- **Vacances d'hiver : vendredi 25 janvier 2019**
- **Vacances de printemps : vendredi 22 mars 2019**
- **Vacances d'été + Toussaint + Noël : vendredi 7 juin 2019**

Les demandes de subvention sont à adresser par mail à l'adresse suivante :

[polvillelyon.chantiers@mairie-lyon.fr](mailto:polvillelyon.chantiers@mairie-lyon.fr)  
[lucie.dougnac@mairie-lyon.fr](mailto:lucie.dougnac@mairie-lyon.fr)